

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/01/2025

Référence
2025-02

L'an 2025 et le 20 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Objet de la délibération
Modification du tableau des effectifs

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Olivier CHEMIN, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	9	13

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Laure DEVAUD PINON à Mme Myriam GUILMET, Mme Nereida LANGE à Mme Véronique BIGARD, Mme Laurence ROUSSELET à Mme Agnès TABARY, M. Christian BEZARD à M. Michel ODDOS.

Date de la convocation
07/01/2025

Absent(s) excusé(s) : MME Virginie DUMONT, MM François GRIMONPREZ, Gérard LAGARDE

Date d'affichage
13/01/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. Olivier CHEMIN

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément au Code général de la fonction publique et notamment les articles L 313-1 et L 542-1 à L 542-3, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 22/01/2025

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Et

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'un emploi correspondant au grade d'avancement.

Publication ou notification du :
22/01/2025

- ✓ Suppression d'un poste de Rédacteur 1^{ère} classe
- ✓ Suppression d'un poste de Rédacteur 2^{ème} classe
- ✓ Suppression de deux postes d'Adjoint Administratif Territorial
- ✓ Suppression d'un poste d'Adjoint animation (CDD contractuel)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à **l'UNANIMITÉ** :

D'ADOPTER le tableau des effectifs ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/01/2025

Reçu en préfecture le 22/01/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-217801893-20250120-2025_02-DE

EMPLOIS	GRADE		
FILIERE ADMINISTRATIVE	RÉDACTEUR principal 2ème classe	0	0
	RÉDACTEUR principal 1ère classe	0	0
	RÉDACTEUR	2	1
	ADJOINT ADMINISTRATIF principal 1ère classe	1	0
	ADJOINT ADMINISTRATIF principal 2ème classe	1	0
	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	3	3
FILIERE TECHNIQUE	TECHNICIEN	1	1
	AGENT DE MAITRISE	1	1
	ADJOINT TECHNIQUE principal 2ème classe	1	1
	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	4	2
FILIERE ANIMATION	ADJOINT ANIMATION TERRITORIAL	3	3
TITULAIRES		17	12
FILIERE ADMINISTRATIVE	CDD ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	1	1
FILIERE TECHNIQUE	CDD ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	3	1
	CDI ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	1	1
FILIERE ANIMATION	CDD ANIMATION TERRITORIAL	2	1
NON TITULAIRES		7	4
TOTAL GÉNÉRAL		24	16

Le tableau des emplois est modifié à compter du 01/01/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 20/01/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Olivier CHEMIN